

Table des matières

Introduction.....	7
I. Processus habitus in partibus	
I. Procès tenu in partibus.....	35
II. Depositiones testium super vita et meritis	
II. Dépositions des témoins sur la vie et sur les mérites.....	57
III Depositiones testium super miraculis	
III Dépositions des témoins sur les miracles.....	413
IV Relationes super miraculis	
IV Relations sur les miracles.....	807
Relationes super meritis	
Relations sur les mérites.....	867
Illustrations.....	891
Annexe 1 : Concordances édition / manuscrits.....	903
Annexe 2 : Concordances entre la présente édition (D), les manuscrits (B, C, P) et l'édition Sérent (S)	911
Index des noms de lieux	913
Index des noms de personnes	923
Sources et bibliographie	933

Introduction

Historique de l'ouvrage

par André Vauchez

Charles de Blois (1319-1364) n'est guère connu aujourd'hui que des spécialistes de l'histoire médiévale et son culte ne semble pas très vivant, même en Bretagne. Il est vrai que son nom est lié à une série d'échecs dont sa mémoire ne put jamais se relever. Les ambitions de ce prince français, neveu du roi Philippe VI¹, qui se proclama duc de Bretagne à la mort de Jean III, à la suite de son mariage avec l'héritière du duché, Jeanne de Penthièvre, furent en effet bientôt battues en brèche par Jean de Montfort, puis par son fils, le futur Jean IV, et leur parti, fermement soutenus par les Anglais². La guerre qui opposa les deux prétendants se termina à la bataille d'Auray, le 29 septembre 1364, où Charles de Blois fut vaincu et tué³. Comme il avait la réputation d'être un homme pieux et généreux envers l'Église, son entourage entreprit de le faire reconnaître comme un saint par la papauté, afin de ranimer la flamme chez ses partisans en exaltant sa mémoire, et de discréditer du même coup le nouveau duc. La cause de Charles fut aussitôt prise en main par Louis d'Anjou, fils du roi de France Jean le Bon et frère de Charles V, qui était devenu son gendre, en 1360, en épousant sa fille Marie de Bretagne. Conformément à la procédure instituée par l'Église romaine depuis le début du XIII^e siècle, on organisa alors, avec l'appui du pape Urbain V, puis de son successeur Grégoire XI, un procès de canonisation qui se déroula en plusieurs étapes entre 1367 et 1376⁴. Des enquêtes locales sur les miracles qu'on attribuait au duc Charles eurent lieu en Bretagne et à Périgueux, puis un procès canonique en bonne et due forme sur sa vie et ses miracles se tint à Angers en 1371. Leurs procès-verbaux furent transmis à la Curie pontificale, qui se trouvait à Avignon, et Grégoire XI confia le soin de suivre la procédure jusqu'à son terme à deux cardinaux français, Anglic Grimoard et Guillaume Noëllet, et à un italien, Pietro Corsini. Pour des raisons que nous précisons plus loin, le procès n'aboutit pas et Charles de Blois ne fut pas canonisé. Son culte demeura limité à la ville de Guingamp, en particulier à l'église des Franciscains, où il avait été enterré, après la bataille d'Auray⁵, et à quelques églises du

1. Charles de Blois est le fils de Guy I^{er} de Blois-Châtillon et de Marguerite de Valois, sœur de Philippe VI. Voir aussi Généalogie p. 18. Pour davantage d'éléments biographiques, voir CASSARD J.-C., *Charles de Blois...*

2. Jean III meurt le 30 avril 1341 sans héritier légitime. Les contemporains reconnaissent deux principaux prétendants à la succession : Jeanne de Penthièvre, la nièce du duc, et Jean de Montfort, son demi-frère. Philippe VI, au terme d'un débat juridique entre les deux candidats, décide le 7 septembre 1341, par l'arrêt de Conflans, d'admettre Charles de Blois pour rendre hommage du duché de Bretagne au nom de son épouse. Sur cette crise de succession, qui conduit à la guerre civile, voir GRAHAM-GOERING E., JONES M., YEURC'H B., *Aux origines...*

3. Sur la guerre de Succession de Bretagne, voir notamment CASSARD J.-C., *La Guerre de Succession...* Sur la bataille d'Auray en particulier, voir MOAL L., *Auray...* ; voir aussi ill. 4-1, 4-2 et 8.

4. Sur la procédure de canonisation à cette époque, voir VAUCHEZ A., *La sainteté...*, en particulier p. 39-67.

5. Charles de Blois avait fait part dès 1362 de son désir d'être inhumé à Guingamp, voir JONES M., *Recueil des actes de Charles de Blois...*, acte 273, p. 221. Sur l'attachement du duc de Bretagne à cette cité, capitale du Penthièvre, voir CASSARD J.-C., « Charles de Blois et Guingamp », p. 323-336.

duché de Bretagne et de la Mayenne. En 1591, ses reliques furent transférées à l'église Notre-Dame de Grâces, près de Guingamp, où elles se trouvent encore aujourd'hui. À la fin du XIX^e siècle, un moine érudit, Dom François Plaine⁶, et quelques grandes familles de l'aristocratie bretonne s'efforcèrent de relancer sa cause ; le procès reprit et aboutit à la béatification du pieux duc par Pie X en 1904. Mais cette reconnaissance tardive de la sainteté de Charles de Blois par l'Église romaine n'eut pas les effets escomptés par ses promoteurs.

En 1921, un franciscain érudit, le père Antoine de Sérent, publia à Saint-Brieuc un volume de 910 pages intitulé *Monuments du procès de canonisation du Bienheureux Charles de Blois, duc de Bretagne, 1320-1364*, contenant l'édition des procès-verbaux de l'enquête qui s'était tenue à Angers, en 1371, sur la vie et les miracles de Charles de Blois, suivie par une étude de Dom Plaine sur *l'Histoire du Bienheureux Charles de Blois*. L'ouvrage présente cependant de graves défauts : le choix du manuscrit dont Antoine de Sérent s'est servi pour éditer le procès de canonisation est fâcheux, car celui qu'il avait trouvé aux Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, à Pau, était incomplet et moins fiable que le manuscrit latin 4025 de la Bibliothèque Vaticane, qu'il a ignoré⁷. En outre, cet éditeur s'est contenté de transcrire le texte latin du procès, sans chercher à identifier ni les personnes – en particulier les témoins –, ni les toponymes très nombreux qui y figurent.

Autour de 1975, alors que je faisais des recherches aux Archives du Vatican en vue de ma thèse de Doctorat, j'eus la bonne fortune d'y découvrir deux recueils manuscrits relatifs au procès de canonisation de Charles de Blois dans le fonds des *Collectorie* (ms. 434 et 434A)⁸, au milieu de documents relatifs aux finances du Saint-Siège. Étaient-ils là dès l'origine ou avaient-ils abouti dans ce fonds à la suite d'un classement malencontreux ? Nous ne le saurons jamais, mais c'est sans doute la raison pour laquelle ils avaient échappé jusque-là à l'attention des chercheurs, même si Joseph de Loye et Barthélemy Pocquet du Haut-Jussé en avaient déjà signalé l'existence⁹. Après les avoir examinés, je fus rapidement convaincu de leur intérêt et je publiai en 1978 une analyse détaillée de leur contenu¹⁰. On y trouve en effet de nombreux documents dont Antoine de Sérent n'avait pas eu connaissance : dans le ms. 434A, qui comporte 245 folios, figurent, outre les actes du procès d'Angers de 1371, les enquêtes préliminaires sur les miracles attribués à Charles de Blois en Bretagne – en particulier à Guingamp – et à Périgueux entre 1367 et 1372, et le compte-rendu du conflit qui s'engagea à Avignon, en juin 1372, lors de la réception des actes, les procureurs du duc Jean IV ayant alors essayé – sans succès – de faire obstacle à leur examen par les cardinaux. Malheureusement, ce manuscrit a subi au cours des siècles de sérieux dégâts et la plupart des pages sont amputées de leur tiers inférieur.

Le ms. 434, qui comporte 118 folios, n'est pas moins précieux, dans la mesure où il contient l'ensemble des actes de procédure consécutifs à la réception du dossier de Charles de Blois par la Curie pontificale d'Avignon, entre septembre 1372 et septembre 1376. On y trouve d'abord une série d'articles (*articuli interrogatorii*) qui auraient dû servir pour interroger les témoins, mais que le procureur et promoteur de la cause, le franciscain breton Raoul de Kerguiniou, avait omis lors de l'enquête d'Angers¹¹. La suite du manuscrit est occupée par un rapport sur l'ensemble de la procédure (*Relatio*),

6. GUIGON P., « Dom François Plaine... », p. 157-196.

7. Édition du ms. 7 (E 44) des Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, Pau (fonds des vicomtes de Limoges), procurée par SÉRENT A. de, *Monuments du procès de canonisation du Bienheureux Charles de Blois duc de Bretagne (1320-1364)*, Saint-Brieuc, R. Prud'homme, 1921, p. 1-455.

8. Voir Annexes, tableaux A et B, p. 17.

9. LOYE J. de, *Les archives de la Chambre Apostolique...*, t. 1, p. 167 ; POCQUET B.-A., « La "sainteté" de Charles de Blois », p. 109.

10. VAUCHEZ A., « Canonisation et politique... », p. 381-404.

11. Sur cet épisode, voir POCQUET B.-A., « La "sainteté" de Charles de Blois », p. 104-115.

depuis la rubrication des dépositions par les chapelains des cardinaux jusqu'à la liste des vertus que les témoins avaient attribuées au duc défunt, avec les références à leurs propos, ainsi qu'un examen des miracles. Ce document de travail devait être remis au pape et aux cardinaux sous une forme abrégée (*Summarium*), afin qu'ils puissent décider en consistoire si Charles de Blois devait ou non être considéré comme un saint et vénéré comme tel par l'Église romaine.

Il est peu probable que cette réunion décisive ait eu lieu, car Grégoire XI quitta précipitamment Avignon pour Rome le 13 septembre 1376 avec une partie de la Curie, sans qu'aucune décision ait été prise au sujet de la canonisation du défunt duc de Bretagne¹². Les dossiers en suspens restèrent un certain temps en Avignon. Sans doute auraient-ils fini par être transportés sur les bords du Tibre quelques années plus tard si la situation de la papauté s'était stabilisée, mais tel ne fut pas le cas : Grégoire XI n'arriva à Rome qu'en janvier 1377 et y mourut en mars 1378. Son successeur, l'italien Urbain VI, se montra si maladroit et brutal envers les cardinaux que ceux-ci rompèrent bientôt avec lui et élurent un nouveau pape, qui prit le nom de Clément VII. Ce fut le début du Grand Schisme au cours duquel s'affrontèrent jusqu'en 1415 deux, puis trois papautés rivales. Dans ce contexte troublé, la cause de canonisation de Charles de Blois fut d'autant plus vite oubliée que le contexte politique avait également changé : Jean IV de Montfort ayant prêté hommage pour la Bretagne au roi de France Charles VI et s'étant montré fidèle à son souverain, il convenait de le ménager. À une date inconnue, le dossier de canonisation du pieux duc finit cependant par rejoindre les archives du Vatican et l'on n'en entendit plus parler jusqu'à la fin du XIX^e siècle, quand Dom Plaine, Antoine de Sérent et certains membres de la noblesse bretonne tentèrent de relancer son culte, sans grand succès dans la mesure où il n'avait pas de racines populaires.

Pour des raisons de commodité, la présente édition des textes et documents relatifs à la reconnaissance de la sainteté de Charles de Blois a été scindée en deux volumes : le premier contient les actes du procès de canonisation qui s'est tenu dans la cathédrale d'Angers, puis dans le couvent des Frères mineurs de cette ville, entre le 9 septembre et le 18 décembre 1371, sous la direction de Louis Tézart, évêque de Bayeux, et de Jean de La Bernichère, abbé de Saint-Aubin d'Angers. Ce texte n'était pas inconnu, puisque Antoine de Sérent l'avait publié en 1921. Mais, pour les raisons que j'ai indiquées plus haut, cette édition n'est pas satisfaisante, dans la mesure où elle comporte des lacunes, et surtout où l'on n'y trouve aucune identification des personnes et des lieux mentionnés dans les procès-verbaux de l'enquête. Nous en avons donc donné une édition critique fondée sur deux manuscrits contemporains inconnus du père de Sérent (Ms. *Vat. Lat.* 4025, et Archivio Apostolico Vaticano, *Collectorie* 434A) et enrichie de nombreuses notes historiques et de références bibliographiques. Le second volume contiendra les procès-verbaux des enquêtes locales – à Guingamp et à Périgueux, entre 1367 et 1372 – sur les miracles attribués à Charles de Blois depuis sa mort, les pétitions adressées au Saint-Siège par certains évêques bretons en faveur de sa canonisation, et surtout l'ensemble des actes de la procédure qui eut lieu à la Curie d'Avignon, depuis l'arrivée du dossier, en juin 1372, jusqu'à la *Relatio* finale de 1376.

Les textes contenus dans les manuscrits 434A et 434 du fonds des *Collectorie* sont tous en latin (sauf une petite phrase en breton, qui a fait la joie des celtisants !). Comme la langue latine n'est plus guère connue aujourd'hui, même parfois dans les milieux universitaires, il nous a paru essentiel de traduire en français l'ensemble du dossier pour le rendre accessible. Pour cela, nous avons eu la chance, grâce à l'aimable entremise de son fils Yves, de pouvoir bénéficier de la traduction de l'enquête d'Angers de 1371, réalisée par Jean-Paul Le Guillou († 2018). Cet excellent latiniste a transposé en style direct les

12. Comme l'a établi de façon indiscutable LAURENT M.-H., « Charles de Blois... », p. 182-186.

propos des témoins, qui avaient été transcrits en style indirect par les notaires lors de la rédaction des procès-verbaux des auditions. Les autres textes et documents qui figureront dans le second volume ont été traduits par Armelle Le Huërou, et, dans une moindre mesure, par moi-même. Enfin, « last but not least », il me reste à remercier très vivement mes collaborateurs : Armelle Le Huërou, Laurent Héry et Yves Le Guillou. Sans leur précieux concours et leur remarquable efficacité, je ne serais jamais arrivé à bout de ce travail éditorial dans lequel je m'étais lancé seul en 1978...

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, avec l'accord de ses secrétaires perpétuels successifs, M. Michel Zink et M. Nicolas Grimal, a bien voulu accueillir cette publication dans une de ses prestigieuses collections, en collaboration avec les Presses universitaires de Rennes. Que son secrétaire général, M. Hervé Danesi, et ses collaborateurs du service des publications de l'Académie, ainsi que la Fondation pour la promotion de l'histoire religieuse du Moyen Âge (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Prix Balzan 2013), qui a contribué au financement de la recherche, trouvent ici l'expression de ma très vive gratitude.

Analyse des documents, de leur contenu et de leurs apports

par Laurent Héry

La bataille d'Auray, le 29 septembre 1364, mit un terme à la guerre de Succession de Bretagne qui opposait, depuis 1341, le parti des Montfort, soutenu par les Anglais, à celui des Penthièvre : Charles de Blois, duc de Bretagne, qui avait épousé en 1337 Jeanne de Penthièvre, la nièce de Jean III, mort sans fils légitime et sans désigner de successeur, fut tué dans l'affrontement. La disparition de ce prince des lys, neveu du roi de France Philippe VI, offrit à son compétiteur, Jean de Montfort, les clés du duché. Au soir de la bataille, le corps de Charles de Blois fut porté à Guingamp, au couvent des Frères mineurs, pour y être inhumé, conformément à sa volonté. Deux ans plus tard, on vit affluer à son tombeau de jeunes pèlerins venus de Blois, et des miracles s'y produisirent¹³. Dès lors, le prince défunt, paré d'une aura de sainteté et transformé en martyr, fit l'objet d'un culte savamment orchestré par ses partisans et sa famille, avec l'appui de l'Ordre franciscain¹⁴. La Curie pontificale d'Avignon fut bientôt sollicitée par les Penthièvre et par Louis I^{er} d'Anjou, frère de Charles V et époux de Marie de Bretagne, fille du duc défunt, pour obtenir une reconnaissance du culte naissant. Tour à tour, les papes Urbain V et Grégoire XI, sans tenir compte des protestations du duc régnant, décidèrent d'ouvrir une procédure de canonisation. Le procès proprement dit s'ouvrit en 1371 à Angers, l'hostilité de Jean IV n'ayant pas permis qu'il se tienne en Bretagne¹⁵ : 164 témoins furent entendus du 9 septembre au 18 décembre par les commissaires pontificaux chargés d'instruire l'enquête (*inquisitio*) sur la vie, les vertus et les miracles de Charles de Blois. Les procès-verbaux de ces interrogatoires ont été conservés, partiellement édités¹⁶ et largement étudiés. Ils constituent un matériau d'une grande richesse par l'éclairage qu'ils apportent

13. L'arrivée à Guingamp « de nombreux enfants des régions de Blois et de France » servit, en 1366, de révélateur et permit au culte, jusque-là confiné dans un cercle étroit, de s'épanouir, voir CASSARD J.-C., « Les pèlerins à Charles de Blois... », p. 28-30. Pour une première approche de la vie et du culte du comte de Penthièvre, voir HÉRY L., notice « Charles de Blois » du *Grand dictionnaire...*

14. Sur la naissance du culte et l'action des Franciscains, voir MARTIN H., *Les ordres mendiants...*, p. 366-371.

15. Sur les premières manifestations d'hostilité du pouvoir montfortiste, voir notamment POCQUET B.-A., *Les papes et les ducs...*, t. 1, p. 358-359. Les enjeux politiques du culte de Charles de Blois sont également décrits par JONES M., « Politics... », p. 215-232.

16. SÉRENT A. de, *Monuments...*, p. 1-455 ; CASSARD J.-C., *L'Hermine ensanglantée...*

sur les conditions d'existence de populations confrontées aux malheurs du temps et sur leurs attentes ; ils nous renseignent aussi, naturellement, sur la manière dont fonctionnait, à la fin du ^{xiv}^e siècle, « la fabrique des saints ». ¹⁷ C'est ce procès d'Angers qui, à lui seul, fait l'objet du premier volume de la présente publication.

La procédure inquisitoire au regard des mss. Collectorie 434 et 434A

Les actes de l'enquête angevine, si précieux soient-ils, ne retracent cependant qu'une phase du processus au terme duquel le comte de Penthièvre aurait pu prétendre à la gloire des autels. Il faut, avant qu'un individu puisse être officiellement admis dans le canon des saints, que sa cause franchisse les différentes étapes de la procédure inquisitoire mise en place depuis la fin du ^{xii}^e et le début du ^{xiii}^e siècle par l'administration pontificale ¹⁸. Les mss. *Collectorie* 434 et 434A conservés aux Archives du Vatican permettent, dans le cas de Charles de Blois, de suivre l'intégralité de cette procédure, notamment sa phase curiale ¹⁹. C'est un fait assez rare, car, dans ce domaine, les archives sont généralement lacunaires ²⁰. La *Relatio* inédite du ms. *Collectorie* 434 en résume les étapes essentielles. Elle rappelle que le pape Urbain V, répondant à de nombreuses sollicitations de la part de nobles et d'ecclésiastiques du royaume de France, fit ouvrir une enquête *in partibus* en 1369 et nomma trois commissaires chargés de la conduire. Ses décisions furent confirmées en janvier 1371 par son successeur, Grégoire XI ²¹. Elle évoque la présentation des lettres apostoliques à Angers le 9 septembre 1371, ainsi que des lettres de procuration qui confiaient à un Frère mineur de Guingamp, Raoul de Kerguiniou, le soin de représenter Louis I^{er} d'Anjou et les Penthièvre dans cette affaire en tant que procureur ²². Elle parle de l'enquête, des nombreux témoins entendus, de sa clôture par un témoignage collectif *in turba* rendu par plusieurs centaines de personnes le 18 décembre 1371. Elle décrit enfin les phases suivantes de la procédure à Avignon, après l'arrivée du dossier à la Curie, en mentionnant l'action du duc Jean IV qui, par procureurs interposés, tenta vainement d'empêcher qu'il fût transmis aux cardinaux pour examen. Le récit des séances contradictoires, l'appel à des experts pour régler les questions de droit et à des témoins pour certifier l'authenticité des sceaux, permettent de saisir la dimension juridique de la procédure ²³ et les enjeux éminemment politiques de ce procès de canonisation.

Dans la phase curiale du procès, il faut faire une place particulière aux chapelains, surtout ceux des cardinaux, qui ont opéré à partir des données brutes de l'enquête un important travail de classification, vraisemblablement sous la houlette de Raoul de Kerguiniou. Ainsi, dans la biographie spirituelle de Charles de Blois, élaborée *a posteriori* pour pallier l'absence d'*articuli interrogatorii* (« articles d'interrogatoire ») dans l'enquête d'Angers, les articles qui la composent et énumèrent les vertus du défunt duc sont signalés par un numéro inscrit dans la marge et se terminent par un système

17. VAUCHEZ A., *La sainteté...*, p. 7.

18. Sur la naissance de cette procédure et sur le déroulement des procès de canonisation, voir VAUCHEZ A., *ibid.*, p. 39-67.

19. Voir Annexes, tableaux A et B, p. 17.

20. VAUCHEZ A., « Canonisation et politique... », p. 389.

21. La bulle de Grégoire XI, du 16 janvier 1371, confirme les bulles d'Urbain V du 17 août 1369 et du 22 octobre 1370 : voir ci-après respectivement, L2, L3, L4. Les trois commissaires en charge de la procédure sont Louis Tézart, évêque de Bayeux, Jean de la Bernichère, abbé de Saint-Aubin d'Angers et Gérard du Puis, abbé de Marmoutier, près de Tours (ce dernier, empêché, ne participe finalement pas à l'enquête) : voir L1 1.

22. Raoul de Kerguiniou est le procureur de Louis I^{er} d'Anjou et de son épouse, Marie de Bretagne, de Jeanne de Penthièvre, la veuve de Charles de Blois, et de deux de ses fils, Jean et Guy : voir ci-après respectivement L5, L6, L7, L8.

23. Cette dimension juridique de la procédure inquisitoire est bien mise en évidence, à titre de comparaison, dans le cas du procès de canonisation de Nicolas de Tolentino, en 1325, par LETT D., *Un procès de canonisation...*

de références : des numéros renvoient aux témoins qui ont déposé sur la vertu évoquée, des lettres majuscules allant de A à G renvoient à des subdivisions internes aux dépositions et correspondant à des vertus, de nouveaux numéros renvoient aux soixante dépositions abrégées contenues dans la troisième partie du *Summarium*²⁴. Ces références distinguent clairement le *magnus liber* reproduisant l'enquête angevine, du *parvus liber* regroupant les résumés des dépositions. Ce système, mis en place au prix d'un travail fastidieux, vise à faciliter la consultation du dossier par les cardinaux devant se prononcer en consistoire secret avec le pape sur la possible sainteté de l'ancien duc de Bretagne.

Le procès de canonisation de Charles de Blois, témoin de la « fabrique des saints »

L'intérêt des mss. *Collectorie* 434 et 434A ne se limite évidemment pas à leur dimension juridique et administrative. Ces sources nous renseignent au premier chef sur la façon dont on pouvait être reconnu comme saint par l'Église romaine au XIV^e siècle. Elles nous permettent notamment d'identifier les promoteurs du culte éclos à Guingamp à partir de 1366. Louis I^{er} d'Anjou tient le rôle principal : il mit tout son poids politique et financier au service de cette cause, obtenant l'appui du roi Charles V, son frère, et déployant ses réseaux d'influence au sein de la Curie²⁵. Le culte, entretenu par les Frères mineurs guingampais, relayé à travers la France de l'Ouest par l'Ordre franciscain et par certains dominicains dont Charles avait été proche de son vivant, reçut l'adhésion d'une partie du haut clergé breton²⁶. Les lettres des évêques conservées dans le ms. *Collectorie* 434 en témoignent. Sans ces solides soutiens et ces groupes de pression, la cause ne pouvait aboutir²⁷.

Les deux manuscrits permettent aussi de voir comment s'est construite, au fil de l'enquête, la sainteté de Charles de Blois. L'enquête conduite à Angers en 1371 n'est pas neutre : les 164 témoins appelés à comparaître devant les commissaires pontificaux sont là pour apporter des preuves, pour décrire les vertus du prince, relater ses miracles et attester l'existence de sa *fama sanctitatis* (« réputation de sainteté ») en de nombreux endroits. Ces individus, sélectionnés en amont par Raoul de Kerguiniou, sont choisis pour ce qu'ils ont à dire en faveur du défunt duc. Leurs propos, orientés par les questions posées par les commissaires et retranscrits en latin et au style indirect par des notaires, ne nous sont pas parvenus tels quels. Les actes de l'enquête, en effet, ne restituent pas la voix vive des témoins : la mise par écrit de leurs paroles est aussi une mise en forme dans un cadre normatif qui les transforme nécessairement²⁸.

Nos manuscrits nous permettent également de suivre le travail de réécriture²⁹ accompli par les promoteurs de la cause pour faire correspondre la figure de Charles de Blois aux attentes de la Curie en matière de sainteté. Dans cette perspective, la biographie spirituelle du duc de Bretagne, qui occupe la première partie du ms. *Collectorie* 434, constitue un document d'un intérêt exceptionnel. Pour des raisons qui nous échappent, Raoul de Kerguiniou n'avait pas jugé utile d'élaborer des *articuli interrogatorii*³⁰ qui, depuis le milieu du XIII^e siècle, devaient servir de base à l'interrogatoire des témoins,

24. Sur la façon dont sont construits les articles, voir SAZILLY Y. de, *La biographie spirituelle...*, t. 2, p. 9-12.

25. Sur le rôle de Louis I^{er} d'Anjou, voir notamment HÉRY L., « La « sainteté » de Charles de Blois ou l'échec... », p. 22-27.

26. Sur l'implication franciscaine dans la promotion du culte de Charles de Blois et sur l'attitude du haut clergé breton, voir *ibid.*, respectivement p. 27-30 et 37-40 ; JONES M., « Politics... », p. 221-227.

27. La démonstration en est également apportée, dans le cas de Nicolas de Tolentino, par LETT D., *Un procès de canonisation...*, p. 17-49.

28. Sur ces problématiques, voir *ibid.*, p. 257-270 ; CASSARD J.-C., *L'Hermine ensanglantée...*, p. 16.

29. Sur cette notion de réécriture, voir LETT D., *Un procès de canonisation...*, p. 176-183.

30. L'absence des *articuli interrogatorii*, générale dans les procès de canonisation antérieurs à 1260, est plus rare au XIV^e s. : on retiendra, outre le cas de Charles de Blois, celui de l'enquête menée à Naples, en 1319, sur Thomas d'Aquin, voir VAUCHEZ A., *La sainteté...*, p. 5.

tout en transformant une existence humaine en vie de saint³¹. Les cardinaux chargés par Grégoire XI d'examiner le dossier lui signalèrent ce vice de forme qui aurait pu entraîner la suspension du procès, mais le pape, par la bulle du 13 février 1376, leur demanda de passer outre³². Les promoteurs de la cause cherchèrent aussitôt à combler ce manque en consacrant à la vie et aux vertus du prince défunt un texte qui occupe trente-cinq folios découpés en quarante-trois paragraphes ou *articuli super vita* (« articles sur la vie ») de longueur variable : quinze d'entre eux évoquent les vertus manifestées par le prince dans l'enfance et dans l'adolescence et vingt-huit traitent de l'âge adulte. Les différents articles suivent une logique précise et se structurent autour de vertus dont il avait fait preuve (dévotion, prudence, sagesse, tempérance, humilité, patience, force, justice, charité)³³. Il s'en dégage un portrait idéal du saint laïc tel que l'Église aurait pu l'offrir en modèle aux fidèles et en particulier aux Grands de ce monde³⁴, si Charles de Blois avait été canonisé.

Aux yeux de Raoul de Kerguiniou, ce portrait correspondait à la réalité et il s'efforça d'en convaincre les cardinaux et leurs collaborateurs en apportant des preuves crédibles de ses affirmations : il fait ainsi la distinction entre ce que les témoins ont vu (*de visu*) ou touché (*de tactu*) et ce qu'ils ont simplement entendu dire (*de auditu*). Il insiste aussi sur le degré d'intimité des témoins avec Charles de Blois, en particulier lorsqu'il s'agit d'évoquer les macérations que celui-ci s'imposait : il précise alors la fonction qu'ils occupaient auprès du duc et le temps passé à ses côtés. On voit aussi que le promoteur de la cause n'accordait pas le même crédit à tous les témoins ; il ne signale pas les références de ceux qui lui paraissent moins bien renseignés ou moins fiables et n'hésite pas, à propos d'un article relatif à la dévotion du duc, à écarter un témoignage sous prétexte qu'il s'agit de celui d'un simple laïc. D'autres en revanche, comme Payen de Kelen³⁵, ont au contraire toute sa confiance : ce témoin, qui est le plus fréquemment cité, n'a côtoyé l'ancien duc que pendant deux ans, mais il est Frère mineur au couvent de Guingamp...³⁶

La sainteté, aux yeux de la Curie, se mesure aussi à la réputation qui entourait les candidats aux autels³⁷. Cette renommée – *fama sanctitatis* – est évoquée dans onze des quarante-trois articles composant la biographie spirituelle de Charles de Blois. Ils soulignent la notoriété donc jouissait le duc en Bretagne, en Normandie, en Aquitaine et dans le Poitou et ce rappel de sa *fama* devient de plus en plus présent au fil des articles, comme pour mettre en valeur cet aspect essentiel de sa sainteté³⁸. La *fama* de Charles est également mentionnée de façon récurrente dans l'*Ordo recollectionis totius negotii* consacré à sa vie et à ses vertus : vingt-deux des soixante dépositions abrégées qu'on y trouve y font en effet référence ; elles s'achèvent le plus souvent par la formule *est publica vox et fama*. Cette dernière est étroitement associée à la vie du saint : elle n'est citée qu'à deux reprises dans la partie résumant les miracles du duc défunt.

31. *Ibid.*, p. 4 ; LETT D., *Un procès de canonisation...*, p. 134-135.

32. Pour le texte de cette bulle, dans laquelle Grégoire XI souligne que les six objections de forme émises par les cardinaux ne peuvent constituer un obstacle à la canonisation de Charles de Blois, voir POCQUET B.-A., « La "sainteté" de Charles de Blois », p. 114-115.

33. SAZILLY Y. de, *La biographie spirituelle...*, t. 2, p. 139-142. Pour les vertus de Charles de Blois, voir aussi CASSARD J.-C., « La Patience du duc... », p. 347-356 ; HÉRY L., « La "sainteté" de Charles de Blois : vertus et *virtus*... », p. 358-360.

34. VAUCHEZ A., *La sainteté...*, p. 388.

35. Voir D17, D124.

36. Sur ces différents aspects concernant le degré de crédibilité des témoins, voir SAZILLY Y. de, *La biographie spirituelle...*, t. 2, p. 123-137.

37. VAUCHEZ A., *La sainteté...*, p. 81-84 ; LETT D., *Un procès de canonisation...*, p. 357.

38. Voir SAZILLY Y. de, *La biographie spirituelle...*, t. 2, p. 120-122.

La liste de ces derniers témoigne également du travail de réécriture mené par les promoteurs de sa cause pour rendre sa sainteté conforme aux attentes de la Curie, dont la méfiance dans ce domaine était proverbiale. Ainsi la deuxième partie de l'*ordo recollectionis totius negotii* ne retient que 41 des 123 miracles relatés par les témoins d'Angers au fil de leurs dépositions³⁹. Les prodiges posthumes, par ailleurs, y ont été classés par ordre d'importance : le portrait de Charles de Blois qui s'est mis à saigner dans le couvent des Frères mineurs de Dinan, en février 1368, en présence de Raoul de Kerguiniou, occupe la première place ; viennent ensuite les résurrections, les récits d'aveugles recouvrant la vue, de personnes sauvées d'un péril mortel, de démoniaques rendus à la santé, d'impotents guéris et de protections diverses. Les rédacteurs du ms. *Collectorie* 434, par ce travail de sélection et de classement qu'on retrouve dans les autres procès de canonisation contemporains⁴⁰, recomposent l'image miraculeuse de Charles de Blois pour la rendre plus vraisemblable : ses interventions pour circonscrire les incendies ou retrouver des biens perdus sont réduites à la portion congrue, son rôle de protecteur des chevaux et du bétail est gommé, les prodiges qu'on lui attribue en faveur des naufragés, des parturientes et des femmes stériles sont tus ou cantonnés dans une étrange catégorie intitulée *miracula miraculosa* (« miracles merveilleux ») par les auteurs de ce texte, comme s'ils se situaient aux limites de la sphère du magisme. Ainsi, les différents documents contenus dans les ms. *Collectorie* 434 et 434A nous aident à mieux comprendre, sinon la figure de Charles de Blois, qui reste assez énigmatique, du moins la façon dont on « fabriquait » un saint au xiv^e siècle.

Le procès de canonisation de Charles de Blois, source majeure pour l'histoire de la Bretagne

Les deux volumes manuscrits des Archives Vaticanes ici édités enrichissent à plus d'un titre notre connaissance du xiv^e siècle breton. Le ms. *Collectorie* 434A, qui contient le procès-verbal de l'enquête angevine de 1371, livre par exemple les dépositions en partie inédites de quatre nobles ayant vécu dans l'entourage de l'ancien duc : ces témoignages, absents du manuscrit de Pau édité par Antoine de Sérent et reproduits de façon incomplète par Dom Morice à partir d'un manuscrit perdu⁴¹, sont ici entièrement retranscrits. Il s'agit des dépositions d'Érard de Léon, de Geoffroy de Kerrimel, d'Hervé de Kerloüet et de Guy de Laval-Loué, qui ont tous combattu dans les rangs blésistes⁴². Les commissaires pontificaux, s'ils donnent la parole aux chevaliers, n'entendent pas vraiment le petit peuple de Bretagne : les plus humbles, à quelques exceptions près, ne se sont pas rendus à Angers⁴³. Leurs témoignages, cependant, ont été pris en compte. Dans le ms. *Collectorie* 434A figurent en effet les recueils des miracles enregistrés à Guingamp de 1367 à 1371. Ces documents sont précieux dans la mesure où ils nous plongent dans le quotidien des Bretons du xiv^e siècle et témoignent de leurs conditions de vie, des difficultés qu'ils traversent, des malheurs qu'ils subissent et qui les conduisent à invoquer le défunt comte de Penthièvre. Ces textes, assurément, méritent d'être mieux connus.

Le même volume manuscrit nous renseigne également sur les tensions qui régnaient dans le duché au lendemain de la guerre de Succession : le procès sur l'ouverture du livre (*Processus super apericione libri*) met en évidence le caractère éminemment politique d'une possible canonisation de Charles de

39. 5 miracles *in vita* sur 10 et 36 miracles *post mortem* sur 113.

40. Les chapelains et les cardinaux, dans le cas de Nicolas de Tolentino, opèrent un classement presque similaire : les résurrections sont mentionnées en premier, suivies par les guérisons de cécités ou d'affections des yeux, les guérisons de paralytiques, puis de fous ou démoniaques, les libérations de captifs et les sauvegardes diverses, voir LETT D., *Un procès de canonisation...*, p. 383-388, 431-432.

41. MORICE P.-H., *Preuves...*, t. 2, col. 25, d'après un manuscrit de Saint-Aubin d'Angers.

42. Voir ci-après D57 à 60.

43. Voir CASSARD J.-C., *Charles de Blois...*, p. 108-109.

Blois. L'élévation aux autels du vaincu d'Auray jetterait le discrédit sur le duc régnant et favoriserait sans aucun doute le parti des Penthièvre, incarné par Louis I^{er} d'Anjou. Jean IV, qui ne s'y trompe pas, multiplie les manœuvres dilatoires pour empêcher la cause d'aboutir, d'abord en obtenant d'Urbain V une bulle condamnant le culte rendu par certains religieux – en fait les Frères mineurs – à un saint non canonisé, puis en s'efforçant d'empêcher l'examen du dossier du procès d'Angers par la Curie, à Avignon, en 1372⁴⁴. Ce manuscrit montre également l'implication d'une partie des évêques bretons, ceux du nord du duché, en faveur de la cause de Charles de Blois. Les lettres qu'ils adressent à la Curie, restées inédites, livrent quelques informations intéressantes. L'évêque de Saint-Malo, Guillaume Poulart, rappelle que, lorsqu'il occupait le siège de Rennes, le pieux duc avait fait construire dans la cathédrale Saint-Pierre une chapelle en l'honneur des saints Salomon et Judicaël ; son témoignage, qui recoupe une déposition enregistrée à Angers⁴⁵, montre la volonté du duc de légitimer et sacraliser son pouvoir en exaltant le souvenir des saints rois bretons du Haut Moyen Âge⁴⁶.

Le ms. *Collectorie* 434A met aussi en évidence l'action déterminée de l'évêque de Tréguier, le dominicain Even Begaignon, dans la naissance du culte de Charles de Blois : il est présent à Guingamp lorsqu'est enregistré, le 6 juin 1367, le premier miracle du recueil et il décide à cette occasion d'accorder quarante jours d'indulgences à ceux qui prieraient l'ancien duc⁴⁷. L'évêque témoigne lui-même de prodiges dont il a eu connaissance ou bénéficié, et il se fait jusqu'à la Curie le propagandiste de cette nouvelle dévotion. Il participe à son rayonnement géographique : un Frère mineur de Périgueux, malade, se voue à Charles de Blois après avoir appris par un dominicain revenu d'Avignon les miracles rapportés par l'évêque de Tréguier. Le cordelier guérit, construit une chapelle, et le culte du duc se développe à Périgueux⁴⁸. Ces documents mettant en scène plusieurs dominicains permettent également de nuancer l'idée selon laquelle les Frères prêcheurs auraient unanimement pris le parti des Montfort et les Frères mineurs celui de Charles de Blois⁴⁹. Parmi tous les franciscains qui apparaissent au fil des sources, il en est un qui tient une place à part : Raoul de Kerguiniou. Cet homme, dont Bertrand d'Argentré dit qu'il avait porté le corps du défunt duc jusqu'à Guingamp au soir de la bataille d'Auray, a joué en effet dans ce procès un rôle primordial. Son zèle, qui se manifeste en Bretagne avant même que Louis I^{er} d'Anjou et les Penthièvre l'aient choisi comme procureur et promoteur de la canonisation, se déploie tout au long de l'enquête angevine et s'exprime encore lorsqu'il s'agit de défendre, à Avignon, la cause de Charles de Blois et de produire pour le Sacré Collège les pièces devant établir sa sainteté⁵⁰. On peut dire sans exagération que ce religieux, sur le compte duquel nous ne savons malheureusement rien par ailleurs, a été la cheville ouvrière du procès.

Les deux volumes manuscrits des Archives Vaticanes peuvent également compléter nos connaissances en matière de toponymie et d'anthroponymie. Bernard Tanguy, pour ses recherches, s'est régulièrement servi des actes du procès d'Angers⁵¹. Or le ms. *Collectorie* 434A comprend une liste inédite indiquant les noms et les paroisses d'origine de 158 témoins entendus à Angers. Ce document n'est pas dénué d'intérêt. Ainsi la paroisse de Godelin (Côtes-d'Armor, diocèse de Tréguier), écrite aussi *Godelin* dans l'édition procurée par Antoine de Sérent, est mentionnée dans le manuscrit, à une

44. Sur les interventions du duc, voir HÉRY L., « Le culte de Charles de Blois... », p. 43-46.

45. Celle de Thibaud de Beloczac, voir D22.

46. VAUCHEZ A., « Le duc Charles de Blois... », p. 606, 612-615 ; CASSARD J.-C., *Charles de Blois...*, p. 33.

47. AAV *Collectorie* 434A, fol. 14r°.

48. Voir les dépositions de Guillaume de Mareuil (D120) et Jean du Fournet (D121).

49. BOURGÈS A., *Édition et commentaire...*, t. 2, p. 5-6 ; ID., « L'enquête préliminaire... », p. 14-16.

50. Sur le rôle déterminant joué par Raoul de Kerguiniou, voir HÉRY L., « La « sainteté » de Charles de Blois ou l'échec... », p. 30-33.

51. TANGUY B., *Dictionnaire... Finistère...* ; ID., *Dictionnaire... Côtes-d'Armor...*

seule reprise toutefois, sous la forme *Guodelin* : cette graphie, qui pourrait sembler fautive, est en fait attestée depuis 1253⁵². La paroisse de Lanvollon (Côtes-d'Armor, diocèse de Dol) apparaît quant à elle sous les formes *Lanvelan* et *Lonvelan* qui sont inhabituelles⁵³. Une enquête plus poussée de cette source pourrait sans doute s'avérer fructueuse. D'autres exemples le démontrent : parmi les témoins figurant dans la liste, se trouve un dénommé *Hamo de Langoez* ou de *Languoellez*, originaire de la paroisse de *Tronguet* ou *Treouguet* (diocèse de Léon). L'édition de 1921 signale également cet homme, *Hamo de Langoues* ou *Lengueouez*, de la paroisse de *Treouguet* ou *Treouguat*. Ces différentes graphies laissent d'abord perplexe, mais une rapide recherche montre qu'il existe aujourd'hui encore, dans la commune de Tréouergat (Finistère) un lieu-dit Languiouas qui correspond au nom de ce témoin⁵⁴. Les recueils de miracles enregistrés à Guingamp sont, de ce point de vue, également très riches. L'un des actes évoque ainsi un certain *Gaufridus En Fou*⁵⁵, capturé par les Anglais « *a tempore belli de Alray* » : cet extrait montre que les formes bretonnes du patronyme (*En Fou* pour Le Fou) et du toponyme *Alray* pour *Alré* (c'est-à-dire Auray) ont été conservées dans le manuscrit. Cet homme, par ailleurs, est de la paroisse de *Capsuzun*, graphie attestée en 1331 pour désigner le Cap-Sizun⁵⁶. Le ms. *Collectorie* 434A offre ainsi un grand nombre de toponymes et d'anthroponymes bretons. Il contient aussi une phrase en moyen-breton sur laquelle s'est déjà penché Gwenoél Le Menn : « *Beneguet hamelet de vezo Doe* »⁵⁷.

Ainsi, les documents relatifs au procès de canonisation de Charles de Blois constituent un ensemble précieux. D'un côté, ils nous permettent de reconstituer, du début jusqu'à la fin, le déroulement d'une procédure inquisitoire visant à établir la sainteté d'un Grand de ce monde – le duc de Bretagne Charles de Blois – à travers l'inventaire de ses vertus et de ses actions charitables envers les églises et les pauvres. Par ailleurs, ils enrichissent également notre connaissance de la Bretagne à la fin du Moyen Âge, en nous informant sur les difficultés et les souffrances de ses habitants, mais aussi sur leurs attentes et leurs espoirs. À travers eux, c'est toute une tranche d'histoire vivante qui est désormais accessible à ceux qui voudront bien s'engager dans la lecture des pages qui suivent, moins austères en définitive qu'on ne pourrait le croire de prime abord.

52. *Ibid.*, p. 73.

53. Aucune de ces graphies n'a en effet été relevée pour Lanvollon par TANGUY B., *Dictionnaire... Côtes-d'Armor...*, p. 125.

54. Tréouergat est en effet le berceau de la maison de Languoellez, voir TORCHET H., *Réformation (Léon)...*, notice 352, p. 226.

55. AAV *Collectorie* 434A, fol. 21^o et 24^o.

56. TANGUY B., *Dictionnaire... Finistère...*, p. 212.

57. LE MENN G., « Une phrase inédite en moyen-breton... », p. 245-249.